

VALEUR INTRINSEQUE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte

▶ **Code ISIN :**

Part I: FR0010415463

Part P: FR0000979221

▶ **Dénomination:** VALEUR INTRINSEQUE

▶ **Forme juridique:** Fonds commun de placement (F.C.P.) de droit français

▶ **Compartiments/nourricier:** Non

▶ **Société de gestion:** Pastel & Associés

▶ **Autres délégués:** Gestion administrative et comptable : CACEIS FASTNET

▶ **Durée d'existence prévue :** Ce F.C.P. a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

▶ **Dépositaire :** CACEIS Bank

▶ **Commissaire aux comptes :** PwC Sellam

▶ **Commercialisateur :** Pastel & Associés

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où le F.C.P., notamment, est admis à la circulation en EUROCLEAR France. Ainsi, ses parts peuvent être souscrites ou rachetées auprès d'intermédiaires financiers qui ne sont pas mandatés ou connus de la société de gestion.

Informations concernant les placements et la gestion :

▶ **Classification:** ACTIONS INTERNATIONALES

▶ **Objectif de gestion:**

Le F.C.P. Valeur Intrinsèque vise à obtenir une appréciation du capital investi, sur un horizon de placement de 5 ans par le biais de la gestion discrétionnaire d'un portefeuille principalement investi en actions internationales.

Le F.C.P. Valeur Intrinsèque ne comporte aucune garantie de performance.

▶ **Indicateur de référence:**

L'adoption d'une gestion purement discrétionnaire basée sur la sélection d'un nombre limité de titres à partir de critères purement fondamentaux rend toute comparaison avec un indicateur de référence inopérante.

Toutefois, à des fins de lisibilité et à titre informatif, la performance du F.C.P. obtenue pourra être rapprochée a posteriori de l'indice MSCI World dividendes réinvestis exprimé en euros.

Cet indice est représentatif des marchés actions internationales, son calcul inclut les dividendes des actions qui le compose.

▶ **Stratégie d'investissement:**

La stratégie d'investissement du F.C.P. Valeur Intrinsèque est totalement non benchmarkée. La composition des indices n'est donc pas prise en compte que ce soit en terme de secteur ou de zone géographique.

En vue de réaliser son objectif de gestion, le F.C.P. Valeur Intrinsèque est principalement investi en actions de sociétés cotées, françaises, européennes et nord-américaines au terme d'un processus de sélection systématique et rigoureux. Ce processus est mis en œuvre sans recours aux bureaux d'étude des intermédiaires financiers et indépendamment de la mode boursière du moment.

La méthodologie mise en œuvre donne la priorité à la micro-économie et aux fondamentaux économiques des sociétés. Du fait des critères de tri utilisés, les sociétés sélectionnées ont généralement fait la preuve d'une capacité bénéficiaire supérieure à la moyenne et présentent des marges de sécurité quantitatives et qualitatives élevées.

Les décisions d'achat ou de vente de titres sont prises en fonction de la position du cours de bourse par rapport à la valeur intrinsèque estimée de chaque société.

L'actif de l'OPCVM comprendra une trentaine de lignes au plus. Cette forte concentration peut entraîner des variations importantes de la valeur liquidative du F.C.P. Valeur Intrinsèque à la hausse comme à la baisse. La volatilité à court terme du portefeuille n'est pas considérée comme pertinente par rapport à la gestion mise en œuvre. Seuls les paramètres économiques ayant présidé à la constitution des différentes positions en portefeuilles font l'objet d'un suivi et d'un contrôle régulier.

► **Actifs utilisés :**

Le portefeuille du F.C.P. Valeur Intrinsèque est exposé de 60% à 100% en actions de sociétés européennes et nord-américaines négociées sur des marchés réglementés. Le F.C.P. Valeur Intrinsèque peut investir sur tous les secteurs économiques et sur des sociétés de toutes tailles. La capitalisation boursière de ces dernières n'est pas un critère de sélection a priori étant précisé que plus de 80% du portefeuille sera investi dans des sociétés dont la capitalisation est supérieure à 500 millions d'euros lors de l'investissement. Le F.C.P. pourra donc être exposé, lors de l'investissement, aux marchés des actions de petite capitalisation boursière dans la limite de 20% de l'actif.

Les produits de taux à moins d'un an (BTF émis par les Etats de la Communauté Européenne ayant une maturité inférieure à un an dont la notation minimale de l'émetteur allant de AAA à AA (notation Standard & Poors ou Fitch) ou de Aaa à Aa (notation Moody's), et à titre accessoire dans des instruments présentant une notation inférieure, sans toutefois être inférieure à la notation BBB, dépôts...) et les OPCVM monétaires pourront représenter jusqu'à 40% de l'actif du fonds.

L'OPCVM peut détenir dans la limite de 10% de son actif des actions ou parts d'OPCVM français conformes ou non à la directive et/ou européens conformes à la directive de diverses classifications.

Le F.C.P. peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite d'une fois l'actif. Dans le cadre de la réalisation de l'objectif de gestion, le recours aux instruments financiers à terme aura pour but exclusif, de couvrir le portefeuille contre tout ou partie du risque de change.

Afin de contribuer à la réalisation de l'objectif de gestion, le F.C.P. pourra avoir recours à des dépôts et à des emprunts, notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPCVM sous-jacents.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le fonds peut avoir recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres à titre accessoire afin d'optimiser ses revenus.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le F.C.P. Valeur Intrinsèque investit principalement en actions internationales.
Au travers du F.C.P. Valeur Intrinsèque, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital**

L'OPCVM ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection du capital investi.
Les investisseurs doivent être conscients que le risque de perte en capital ne peut être exclu.
Le risque de perte en capital survient lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

- **Risque de gestion discrétionnaire**

La stratégie d'investissement appliquée à l'OPCVM a pour conséquence, du fait des critères d'investissement utilisés, de limiter fortement le nombre de titres susceptibles de faire l'objet d'un investissement. De plus, les décisions de gestion sont prises sans recourir à l'analyse macro-économique et sans chercher à prévoir ou à profiter de mouvement à court terme.

Durant certaines périodes les performances du F.C.P. peuvent de ce fait, être inférieures à celles des indices ou à d'autres types de gestions qui seraient plus en phase avec les modes et les tendances des marchés. Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres (actions, produits de taux). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. En outre la valeur liquidative du fonds peut avoir une performance négative et donc baisser.

- **Risque Actions**

L'OPCVM est exposé au risque actions, titres et valeurs assimilées.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'OPCVM est exposé en permanence entre 60% et 100% de l'actif sur les marchés d'actions des pays européens et nord-américains. La valeur liquidative du F.C.P. est susceptible de varier en fonction des évolutions des cours des titres en portefeuille.

Les évolutions des cours des titres peuvent être le fait des mouvements de marché, de la conjoncture économique et également de facteurs impactant directement telle ou telle valeur en portefeuille.

La baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du F.C.P.

- **Risque lié aux marchés de petite capitalisation boursière**

Le F.C.P. est exposé au risque de liquidité du fait de la faible capitalisation de certaines sociétés dans lesquelles le F.C.P. est susceptible d'investir dans la limite de 20% de l'actif. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites capitalisations est destiné à recevoir des sociétés qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent représenter des risques pour les investisseurs.

Les mouvements de baisse de ces marchés peuvent être plus marqués et plus rapides, et peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du F.C.P.

- **Risque de change**

L'OPCVM est exposé au risque de change du fait du caractère international des titres et actifs en portefeuille. Le risque de change est compris entre 0% et 100% de l'actif du F.C.P.
Le risque de change correspond au risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

- **Risque de taux**

Une partie du portefeuille non investie en actions internationales peut être investie en produits de taux d'intérêt à court terme. Le risque de taux est le risque de hausse des taux lorsque les placements sont réalisés à taux fixe (ne pas profiter de cette hausse des rendements) et le risque de baisse des taux lorsque les placements sont réalisés à taux variables (baisse des rendements des placements réalisés).

Une hausse des taux peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du F.C.P.

- **Risque de volatilité**

Le portefeuille de l'OPCVM est particulièrement concentré. Afin de limiter l'impact possible de la volatilité à court terme sur la valeur du portefeuille, il peut être judicieux pour les investisseurs de répartir leur investissement en plusieurs souscriptions.

L'impact de la volatilité sur la valeur du portefeuille peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Autres risques

- Risque de contrepartie,
- Risque de crédit.

► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type:

Le F.C.P. s'adresse à tous souscripteurs, personnes physiques ou investisseurs institutionnels, conscients des risques pris sur ce type de fonds. Il peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de compte.

- Les parts I sont plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels.
- Les parts P sont plus particulièrement destinées aux investisseurs personnes physiques.

Le profil de risque du F.C.P. est destiné à des investisseurs souhaitant investir dans le long terme sur un actif composé principalement d'actions internationales et s'exposer aux marchés d'actions internationales.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels de trésorerie mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

La durée de placement minimum recommandée est de 5 ans.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

► Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc....

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	4% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Part I : 1,25% TTC maximum l'an
		Part P : 2,25 % TTC maximum l'an
Commission de surperformance	Actif net	20% net de toute taxe de la performance de l'OPCVM supérieure au taux de rentabilité annualisé net de 12%

La société de gestion ne perçoit aucune commission de mouvement.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à un partage de la partie de la performance (nette des frais de gestion fixes) supérieure à un taux de rentabilité annualisé net de 12%. Ce partage s'effectuera à hauteur de 80% pour les souscripteurs et de 20% pour la société de gestion.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif du fonds à celle de l'évolution de l'actif d'un fonds fictif de référence réalisant exactement 12 % par an de performance et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que le fonds réel.

Cette partie variable fera l'objet d'une provision ou le cas échéant d'une reprise de provision, plafonnée à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative. Elle

sera prélevée annuellement sur la base de la dernière valeur liquidative du mois de décembre, hormis pour les rachats survenus en cours d'exercice, y compris ceux effectués dans le cadre d'un transfert d'une catégorie de part vers l'autre, qui donneront droit au versement anticipé de leur quote-part de la partie variable.

Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La période de référence est l'exercice du F.C.P.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

► **Régime fiscal :**

Le F.C.P. peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de compte.
Avertissement : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal ou de toute autre personne compétente en ce domaine.

Informations d'ordre commercial

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 11 heures auprès de CACEIS Bank 1/3 Place Valhubert – 75013 Paris.
Ces demandes sont transmises à cours inconnu et exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1. La date de règlement pour les souscriptions et les rachats intervient en J+3.
La société de gestion peut limiter ou arrêter les souscriptions et les rachats ou suspendre les rachats dans l'intérêt des porteurs quand des circonstances exceptionnelles le justifient.

Part I : Le montant minimal de toute souscription est de 50 parts.

Part P : Le montant minimal de toute souscription est d'une part.

► **Date de clôture de l'exercice :** Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre.

► **Affectation du résultat :** Capitalisation.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. La valeur liquidative est calculée le lendemain ouvré sur la base des cours de clôture.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative du F.C.P. Valeur Intrinsèque est disponible sur simple demande auprès de Pastel & Associés et sur son site Internet : www.pastel.fr.

► **Devise de libellé des parts ou actions :** Euro

► **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par la COB le 18 mai 2001. Il a été créé le 6 juin 2001.

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Pastel & Associés
9-11 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de Pastel & Associés.
Date de publication du prospectus : 29 août 2011

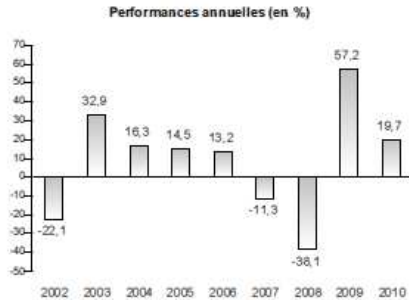
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Les OPCVM publient la partie « Performance de l'OPCVM » par année civile, dès lors qu'ils existent depuis une année civile complète. Les informations relatives aux performances passées, figurant dans le graphique sur dix ans et le tableau sur un, trois et cinq ans sont présentées en années calendaires. Toutes les autres informations quantitatives font référence à l'exercice comptable de l'OPCVM.

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010 en EUR



Les calculs des performances sont présentés dans la devise de nominal de l'OPCVM.

Commentaire éventuel

Le FCP Valeur Intrinsèque a été créé le 6 juin 2001.
La performance annualisée entre la date de création et le 31/12/2009 s'élève à 5,2%.

Part P FR0000979221

Performances annualisées en EUR	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	19,7	5,2	3,2
Indicateur de comparaison : MSCI World (dividendes réinvestis)	20,1	-1,5	0,4

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Frais et information sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais facturés à l'OPCVM	
Frais de fonctionnement et de gestion	2,25%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	n/a
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement (*)	n/a
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	n/a
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Commission de surperformance	0,00%
Commission de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM	2,25%

(*) Ce taux est calculé à partir des taux réels publiés ou à défaut à partir des taux maxima annoncés dans le prospectus complet des OPC cibles.

Informations sur les transactions

Le taux de rotation du portefeuille Actions a été de 16,23% de l'actif moyen.
Les frais de transactions sur le portefeuille Actions ont représenté 0,20% de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondues de cet exercice.

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	Néant
TAUX	Néant

Les Frais de fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

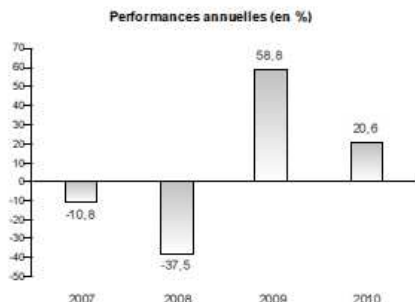
VALEUR INTRINSEQUE

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

PARTIE B STATISTIQUE

Les OPCVM publient la partie « Performance de l'OPCVM » par année civile, dès lors qu'ils existent depuis une année civile complète. Les informations relatives aux performances passées, figurant dans le graphique sur dix ans et le tableau sur un, trois et cinq ans sont présentées en années calendaires. Toutes les autres informations quantitatives font référence à l'exercice comptable de l'OPCVM.

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010 en EUR.



Les calculs des performances sont présentés dans la devise de nominal de l'OPCVM.

Commentaire éventuel

Le FCP Valeur Intrinsic a été créé le 06/06/2001 et la part I a été lancée le 29/12/2006. Pour les performances du FCP Valeur Intrinsic depuis sa création, veuillez vous reporter à la partie B du prospectus relative à la part P.

Part I FR0010415483

Performances annualisées en EUR	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	20,6	6,2	
Indicateur de comparaison : MSCI World (dividendes réinvestis)	20,1	-1,5	

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Frais et information sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais facturés à l'OPCVM	
Frais de fonctionnement et de gestion	1,25%
Cout induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	n/a
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement (*)	n/a
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	n/a
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,26%
Commission de surperformance	0,26%
Commission de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM	1,51%

(*) Ce taux est calculé à partir des taux réels publiés ou à défaut à partir des taux maxima annoncés dans le prospectus complet des OPC cibles.

Informations sur les transactions

Le taux de rotation du portefeuille Actions a été de 16,23% de l'actif moyen. Les frais de transactions sur le portefeuille Actions ont représenté 0,20% de l'actif moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondues de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	Néant
TALUX	Néant

Les Frais de fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Cout induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/achat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

VALEUR INTRINSEQUE

PROSPECTUS SIMPLIFIE